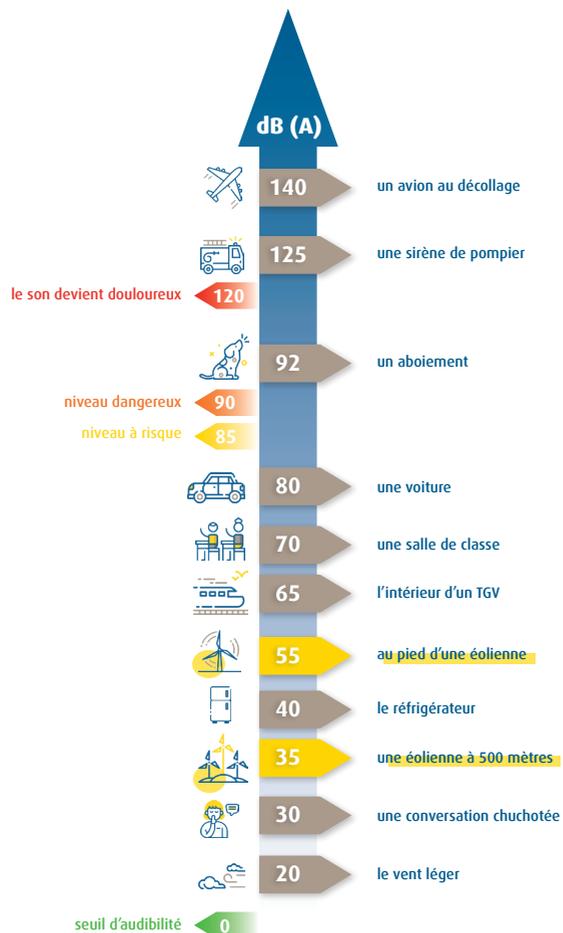


## Zoom sur l'étude acoustique

Le bruit émis par les éoliennes est presque entièrement causé par le frottement de l'air passant sur les pales en rotation, particulièrement lorsque celles-ci passent devant la tour. Pour représenter ce que perçoit réellement l'oreille humaine, on utilise comme unité le décibel : dB (A).

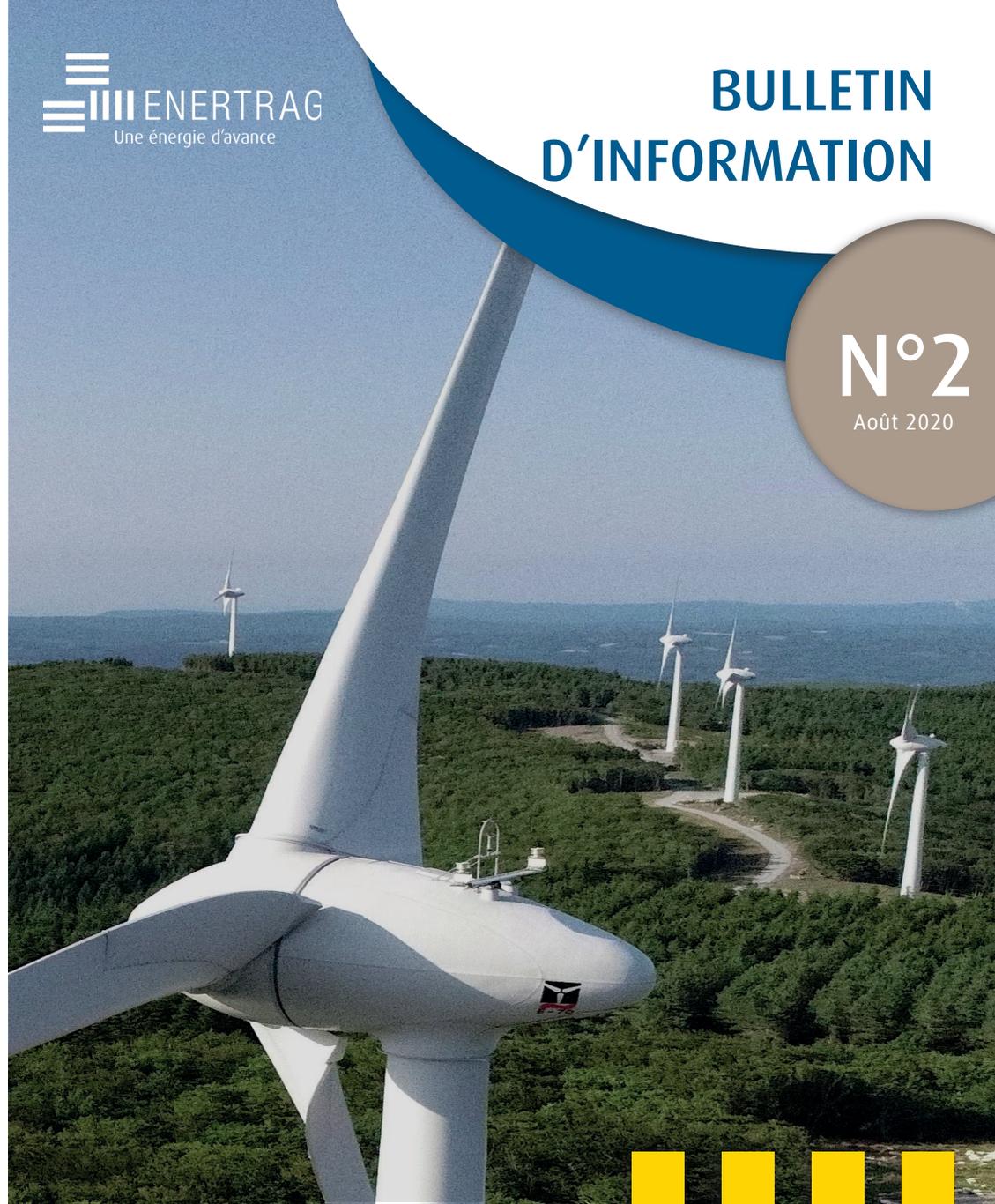
### L'IMPACT SONORE DE L'ÉOLIEN N'EST PAS DANGEREUX POUR LA SANTÉ (AFSSET)



L'acoustique des parcs éoliens est réglementée par l'arrêté ICPE du 26 août 2011 qui fixe un seuil de niveau de bruit ambiant à 35 décibels (dB (A)), dans les Zones à Emergences Réglementées (ZER). Les ZER correspondent à l'intérieur des immeubles/maisons habités et de leurs parties extérieures les plus proches des éoliennes (cour, jardin, terrasse).

Lorsque le niveau de bruit ambiant dépasse 35 dB (A), la différence entre le bruit résiduel (bruit existant sans éolienne) et le bruit ambiant (bruit après le rajout des éoliennes) ne doit pas dépasser 5 dB (A) supplémentaires le jour et 3 dB (A) la nuit.

Pour mesurer le bruit ambiant, le bureau d'étude acoustique place des micros, avec leur accord, sur les terrains des riverains les plus proches de la zone d'implantation du parc éolien. Une étude acoustique dure environ deux semaines puis ces micros sont retirés et les données analysées afin d'en déduire si les éoliennes devront être bridées ou non afin de garantir la tranquillité des riverains.



 Florian CHECCO	 Fabienne LEYMARIE	 ENERTRAG	 SITE INTERNET
Chef de Projets Éoliens florian.checco@enertrag.com	Responsable Dialogue Territorial et Concertation fabienne.leymarie@enertrag.com	Cap Cergy 4-6 rue des Chauffours 95015 Cergy-Pontoise TÉL : 01 30 30 60 09	<a href="http://www.france.enertrag.com">www.france.enertrag.com</a>

## PROJET ÉOLIEN DE LA ROMAINE

# Actualités

Suite à l'épisode de confinement lié à la crise sanitaire nationale de la Covid-19 depuis mars 2020, la publication de ce bulletin d'information et la tenue du Comité de Pilotage (COFIL) n°3 ont été retardées.

Malgré cela, ENERTRAG a pu avancer sur ses études dans le respect des normes sanitaires et tient à vous faire part de son soutien.

Le COFIL n°3 aura lieu à la rentrée de septembre 2020.

## 2ème Comité de pilotage

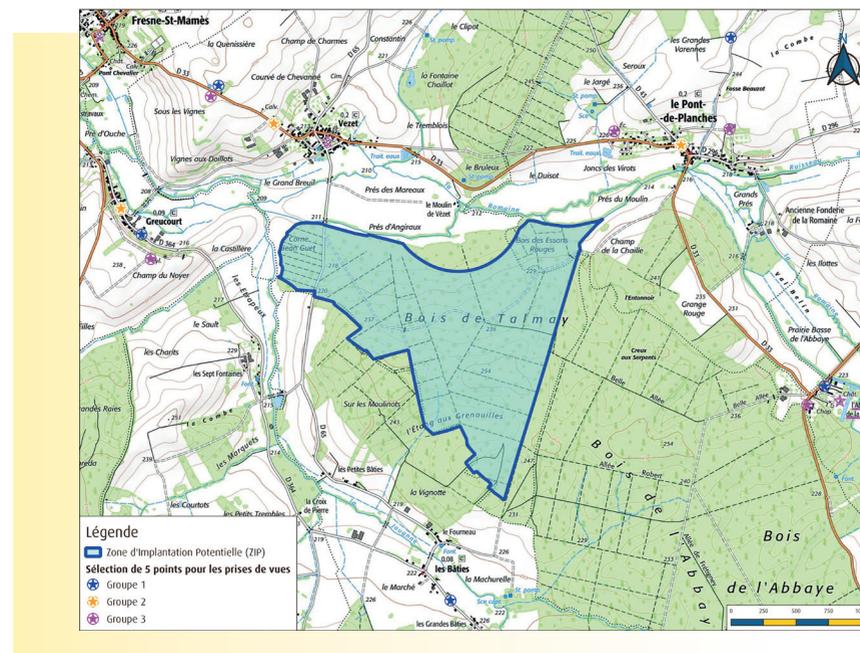
Le COFIL n°2, qui s'est tenu le 22 novembre 2019 en présence de 15 participants divisés en 3 groupes et 2 représentants du porteur de projet Fabienne Leymarie et Florian Checco, a eu pour objectif :

- de présenter les premiers résultats de l'étude acoustique
- de donner la parole aux participants afin qu'ils proposent des emplacements les plus pertinents pour réaliser des prises de vues dans le cadre de l'étude paysagère
- d'apporter des éléments sur les différentes études en cours

Chaque groupe a proposé 5 points de vue qui lui paraissait les plus représentatifs tout autour de la zone d'étude pour produire des photomontages. Ces différents points ont été repris par le bureau d'étude paysager GEOPHOM qui réalisera les prises de vue.

Un **photomontage** est un assemblage de photos sur lequel apparaît une projection du parc envisagé afin de se rendre compte de sa visibilité une fois implanté. Plusieurs photomontages seront réalisés dans le cadre de l'analyse paysagère, dans un périmètre de 20 km autour du projet.

# Atelier de travail sur le paysage



## Les études touchent à leur fin !

Les différentes études arrivent à leur terme et permettront à ENERTRAG de réfléchir à des scénarios d'implantation adaptés aux enjeux.

Les études écologiques (faune et flore) ont débuté en février 2019 et se termineront courant juillet 2020

La campagne de mesure acoustique s'est déroulée avec le bureau d'études ECHOPSY du 24 avril au 14 mai 2019

La campagne de mesure du vent a commencé début 2019 avec l'installation d'un mât de mesure de vent pour mesurer les vitesses et les directions du vent, mais également l'activité des chauves-souris à différentes hauteurs. Le retrait initialement prévu au printemps a dû être repoussé à cet automne à cause de la crise sanitaire.

